

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2005/2535(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur la situation des Roms dans l'Union européenne		
Sujet 7.30.08 Lutte contre le racisme et la xénophobie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
27/04/2005	Débat en plénière		
28/04/2005	Résultat du vote au parlement		
28/04/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0151/2005</a>	Résumé
28/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2535(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0272/2005</a>	27/04/2005	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0273/2005</a>	27/04/2005	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0274/2005</a>	27/04/2005	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0275/2005</a>	27/04/2005	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0276/2005</a>	27/04/2005	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B6-0272/2005</a>	27/04/2005		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T6-0151/2005</a> JO C 045 23.02.2006, p. 0017-0129 E	28/04/2005	EP	Résumé

## Résolution sur la situation des Roms dans l'Union européenne

Dans une résolution commune adoptée par 497 voix pour, 25 voix contre et 30 abstentions, le Parlement condamne énergiquement toutes les formes de discrimination à l'encontre des Roms et engage le Conseil, la Commission, les États membres et les pays candidats à reconnaître les Roms comme une minorité européenne. Les institutions européennes, les États membres et les pays candidats sont invités à prendre publiquement des mesures pour lutter contre toutes les formes de haine anti-Tzigane, "romaphobie", que ce soit au niveau local, national, régional ou de l'Union européenne.

L'année 2007 ayant été proclamée Année européenne de l'égalité des chances pour tous, le Parlement demande à la Commission de faire figurer la question de la lutte contre la haine anti-Tzigane, la "romaphobie", parmi ses priorités et invite le monde politique et la société civile à affirmer clairement que la haine raciale contre les Roms ne pourra jamais être tolérée dans la société européenne.

Le Parlement rappelle le génocide des Roms durant la période nazie et demande aux autorités compétentes de faire le nécessaire pour démanteler l'élevage implanté sur l'ancien camp de concentration de Lety u Pisku.

Il appelle une nouvelle fois le Conseil à adopter, sous Présidence luxembourgeoise, la proposition de décision-cadre concernant le racisme et la xénophobie qui rendrait les délits motivés par la haine punissables dans toute l'Union européenne.

La Commission est également invitée à veiller à ce que les pays candidats fassent de réels efforts pour renforcer les droits de l'homme et des minorités, notamment en ce qui concerne la population rom. Il demande à la Commission de préparer une communication sur les moyens à mettre en œuvre pour coordonner et promouvoir de façon optimale une amélioration de la situation des Roms. Un plan d'action assorti de recommandations claires à l'intention des États membres devrait être arrêté pour permettre une meilleure intégration économique, sociale et politique de cette minorité.

En particulier, le Parlement incite les États membres et les pays candidats à élaborer une stratégie destinée à accroître la participation des Roms aux élections, aussi bien comme électeurs que comme candidats.

En matière d'éducation, le Parlement rappelle qu'il a adopté en 1989 une résolution sur l'éducation des enfants des Roms, des Sintis et des gens du voyage et considère qu'il est toujours prioritaire de faire en sorte que tous les enfants roms aient accès à l'éducation fondamentale. Les États membres sont invités à engager des programmes pour assurer le libre accès à un enseignement de qualité aux enfants roms et prévenir la montée d'un sentiment anti-rom parmi les écoliers.

Le Parlement engage instamment tous les États membres et tous les pays candidats à prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès des Roms au marché du travail, afin de leur assurer des emplois à long terme. L'égalité d'accès aux services de santé et de sécurité sociale devrait être garantie à tous, sans pratiques discriminatoires : dans un amendement ALDE approuvé par 329 voix pour, 195 contre et 15 abstentions, le Parlement dénonce, en particulier, la ségrégation dont les Roms font l'objet dans les maternités, et la pratique de la stérilisation forcée des femmes roms.

Le groupe Verts/ALE a également proposé 2 amendements repris oralement en Plénière visant d'une part à saluer la formation d'un Forum européen des Roms ainsi que le travail au Parlement de groupes de travail se consacrant à la question Rom et des minorités et, d'autre part, à féliciter l'initiative de la Décennie pour l'inclusion des Roms en appelant la Commission à financer des programmes en faveur de cette initiative.

En ce qui concerne le logement, le Parlement déplore en particulier la ghettoïsation qui prévaut actuellement en Europe pour cette population et invite les États membres à prendre des mesures concrètes pour permettre aux Roms de se reloger correctement. Il invite encore la Commission à inciter les gouvernements nationaux à associer pleinement des intervenants roms à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la surveillance de projets de financement les concernant.